



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_339

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

**ASSURANCES – ACCEPTATION D'UNE INDEMNISATION EN REGLEMENT DU SINISTRE
DU 04 NOVEMBRE 2022 SUR LE VEHICULE GB-893-TH**

Considérant que le 04 novembre 2022, le véhicule RENAULT immatriculé GB-893-TH appartenant à la collectivité a subi des dégâts matériels causés par un accident de la route sans préjudice corporel,

Considérant que à la suite de l'expertise réalisée le 12 janvier 2023 par le cabinet ADN EXPERTISES ARRAS, l'expert a validé le montant des dégâts occasionnés à la somme totale de 482,51 € TTC,

Considérant qu'il y a lieu d'accepter de SMACL ASSURANCES ayant son siège social à NIORT (79000), 141 Avenue Salvador Allende l'indemnisation pour un montant total de 482,51 € TTC en règlement de ce sinistre,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de procéder aux autorisations d'encaissement des recettes, et notamment celles correspondant aux indemnités découlant des procédures de contentieux, des sinistres.

Le Président,

ACCEPTE l'indemnisation versée par SMACL ASSURANCES ayant son siège social à NIORT (79000), 141 Avenue Salvador Allende pour un montant total de 482,51 € TTC,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..1.5.MAI 2023

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESIEZ

MANNESIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 MAI 2023**

Et de la publication le : **15 MAI 2023**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESIEZ

MANNESIEZ Danielle